



## HONORAIRES DE TRANSACTION

(TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

### LOCAUX à USAGE D'HABITATION / PROFESSIONNELS / COMMERCIAUX :

▪ Jusqu'à 49 999 € .....	5 000,00 € TTC
▪ De 50 000 € à 74 999 € .....	6 000,00 € TTC
▪ De 75 000 € à 99 999 € .....	7 000,00 € TTC
▪ De 100 000 € à 124 999 € .....	8 000,00 € TTC
▪ De 125 000 € à 149 999 € .....	9 000,00 € TTC
▪ De 150 000 € à 199 999 € .....	7 % TTC
▪ A partir de 200 000 € .....	6 % TTC

### GARAGE / BOX / PARKING ET CAVE :

▪ Forfait .....	2 500,00 € TTC
-----------------	----------------

**CES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DU MANDANT**

**AVIS DE VALEUR** ..... GRATUIT  
(un avis de valeur ne constitue pas une expertise)

## HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires conformes à la loi « ALUR », n°2014-366 du 24 Mars 2014  
(TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

### LOCAUX à USAGE D'HABITATION VIDES OU MEUBLES :

- **Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire et rédaction du bail :**
  - A la charge du propriétaire : 4 € / m<sup>2</sup>
  - A la charge du locataire : 4 € / m<sup>2</sup>
- **Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :**
  - A la charge du propriétaire : 3 € / m<sup>2</sup>
  - A la charge du locataire : 3 € / m<sup>2</sup>

### **Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :**

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

**GARAGE / BOX / PARKING ET CAVE :** ..... 2 mois de loyer (hors charges)